

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF  
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 19 FEV. 1988

N° 0509 /15.08.01

**FERWAFA**

reçu le 19 FEV. 1988  
n° 167178  
A traiter par

Monsieur le Gouverneur de la Banque  
Nationale du Rwanda  
B.P. 531 KIGALI.-

OBJET: Demande de devises.

Monsieur le Gouverneur,

Dans le cadre du tour préliminaire de la XXIVème Coupe d'Afrique des Clubs Champions à laquelle notre Pays est engagé, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser le change de l'équivalent de NEUF CENT QUARANTE SIX MILLE FRANCS RWANDAIS (946.000 FRWS) en vue de couvrir les frais de mission des membres et des joueurs de l'équipe de Football PANTHERES NOIRES (25 personnes) et du représentant de la FERWAFA.

Ces frais se répartissent comme suit :

- Pour l'équipe PANTHERES NOIRES	
Frais d'hôtel, de restauration et divers	= FRW 500.000
Indemnités forfaitaires	= FRW 384.000
- Pour le représentant de la FERWAFA	= <u>FRW 62.000</u>
	FRW 946.000

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma considération distinguée.

C.P.I.à:

- ✓ - Monsieur le Président de la FERWAFA  
K I G A L I
- Monsieur le Président de l'équipe PANTHERES NOIRES  
C/O Armée Rwandaise  
B.P. 498 KIGALI.-

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

